

Procédure de Classement des Volants plumes de Badminton

MAJ 11/09/09

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. CONDITIONS DE CLASSEMENT

Pour tout type de volants inscrits sur la liste B.W.F. ou hors liste :
Les volants seront soumis aux tests organisés par la FBA afin de déterminer un classement fédéral (élite ou standard) aux conditions suivantes :

- La marque ou le distributeur mandaté par la marque (attestation obligatoire) sollicite la demande de classement ci-jointe,
- Limitation à trois références par marque commerciale,
- Envoi de deux tubes de volants, par référence dans les vitesses 77 et 78 (ou équivalent) identifiés, conditionnés et filmés identiques à ceux commercialisés.
- Dans le cas de la commercialisation d'une troisième vitesse pour la référence considérée, un tube (76 ou 79) pourra être soumis au test.

Pour toute demande de classement :

- Fournir la fiche technique des volants concernés,
- Préciser la vitesse de volants ou leur correspondance avec les vitesses (76-77-78-79),
- Communiquer votre souhait de classement.

La demande de classement ci-jointe devra être envoyée au siège de la FFBA, accompagnée du règlement des frais de classement et des tubes de volants.

La date limite de réception est inscrite dans le courrier d'accompagnement cette procédure.

2. RÉFÉRENTIEL

Les volants doivent être conforme :

Au règlement technique des volants de badminton de la Fédération Française de Badminton.

3. DURÉE DE VALIDITÉ

Le classement des volants est valable pour deux saisons sportives.

Le cas échéant, un test pourra être organisé chaque année pour répondre à l'arrivée de nouvelles marques ou références.

4. FRAIS DE CLASSEMENT

Les frais de classement sont les suivants :

- 80 € TTC. de frais de tests non remboursables par référence.
- 385 € TTC. de frais de classement pour une référence,
550 € TTC pour le classement de 2 références,
600 € TTC pour le classement de 3 références.

Les frais de classement pourront être remboursés dans le cas où l'article référencé ne recevrait pas le classement FFBA

5. ÉCHÉANCIER

Pour un classement de volants concernant la saison N, N+1

- Date limite de réception des volants : 1er semaine de décembre de l'année N-1
- Tests de volants : 2ème et 3ème semaines de décembre de l'année N-1
- La commission de classement se réunira courant janvier de l'année N pour valider les classements.
- Les résultats des tests seront envoyés aux marques ou distributeurs pour validation courant février de l'année N
- La liste des volants classés sera publiée courant mars de l'année N

4. PROMOTION ET COMMUNICATION DU CLASSEMENT

La marque ou le distributeur d'une référence de volant retenu sur la liste des volants classés pourra se prévaloir dans sa propre communication liée au volant considéré du label suivant : Volant classé « standard » ou volant classé « élite » par la FFBA pour la saison sportive N, N+1.

La liste des volants classés ainsi que le cadre d'utilisation (compétitions concernées pour la saison considérée) intitulé « Cadre d'utilisation des volants classés pour la saison N, N+1 » fera l'objet d'une publication officielle :

- Dans la revue fédérale,
- Sur le site de la Fédération www.ffba.org,
- Auprès des organisateurs de journées interclubs et à tous les Présidents de Ligues.



Procédure

Demande de Classement Fédéral pour les volants plumes de Badminton

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Demande limitée à une marque commerciale et trois références

Références du demandeur

Nom de la marque commerciale ou Nom du distributeur (1) :

Téléphone :

Email :

Adresse :

Marque et références des Volants

Marque commerciale :

Référence Volants 1 :

Vitesses : 77 et 78 ou équivalent Option (2) :

Demande de classement : **Elite** **Standard**

Référence Volants 2 :

Vitesses : 77 et 78 ou équivalent Option (2) :

Demande de classement : **Elite** **Standard**

Référence Volants 3 :

Vitesses : 77 et 78 ou équivalent Option (2) :

Demande de classement : **Elite** **Standard**

Utilisation du logotype FFBA

La FFBA accorde au distributeur qui l'accepte, le droit d'utiliser le ou les logotypes officiels liés au classement fédéral sur les tubes de la ou des référence(s) classée(s), sous réserve de validation du bon à tirer par le Service Communication de la FFBA.

Le ou les logotypes devront être en adéquation avec le ou les niveaux de classement obtenus lors des tests.

Le :

À :

Nom et signature de la personne sollicitant la demande

(1) Joindre l'attestation du mandat de la marque

(2) Option : vitesse 76 ou 79, les vitesses de bases obligatoires sont les 77 et